******

Réunion du 16 décembre 2022

PROCES-VERBAL

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :** 08 décembre 2022

**Date :** 16 décembre 2022

**Heure :**18h30

**Début de séance** : 19h45

**Présents :**BARBARIN-BRUNEAU-DESVALOIS-DESBORDES-DURAND-GARNIER-LEGROS- MASSY-

**Pouvoirs :** 3

**Secrétaire**: Régis DESBORDES

**Auxiliaire :** Catherine MARCHIVE

**Quorum :** oui

**Ordre du jour :**

* Budget :
* Autorisation spéciale du Conseil municipal pour engager les dépenses d’investissement
* Tarifs 2023 : Redevance assainissement / Cimetière / Salle polyvalente
* Questions diverses

----------------------------------

**Adoption du procès-verbal de la réunion du 18/11/2022**

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Décisions du maire (délégation du Conseil municipal en date du 11/09/2020)**

* Néant

1

* **Budget**
* Autorisation spéciale du Conseil municipal pour engager les dépenses d’investissement

Le budget sera adopté, comme chaque année, un peu avant le 15 avril. Jusqu’à l’adoption de celui-ci, la commune est en droit, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente. Les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette (emprunts) font également l’objet de mandatement.

En outre, jusqu’à l’adoption du budget, il est possible, sur autorisation du Conseil municipal d’engager, de liquider et de mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (emprunts).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DECIDE** le montant et l’affectation concernés :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Chapitre** | **Dépenses** | **BP 2022** | **Autorisation** |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 5 000, 00 € | 1 250, 00 € |
| 204 | Subvention équipement versée | 4 000, 63 € | 1 000, 16 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 995, 00 € | 248, 75 € |
| 23 | Immobilisation en cours | 34 863, 00 € | 8 715, 75 € |

---------------------------------------

* Redevance assainissement collectif 2023

Les foyers du bourg bénéficient du tout à l’égout. Une redevance est due se décomposant de la façon suivante : une partie fixe, une partie basée sur le mètre cube d’eau consommée et une redevance pour modernisation du réseau.

La redevance a été augmentée en 2021.

Rappel

* Partie fixe : 25, 00 € par semestre
* M3 d’eau consommée : 1, 70 € le M3
* Modernisation du réseau : 0, 16 € le M3 (Imposée par l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne et reversée à l’Agence de l’Eau Loire-Bretagne)

La redevance pour modernisation des réseaux vient d’être notifiée, elle est stable par rapport à 2022 soit 0, 16 €.

Il est proposé de procéder à l’augmentation du prix du M3 d’eau consommée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**DECIDE** de fixer la redevance assainissement, à compter du 1er janvier 2023, comme suit :

Partie fixe : 25, 00 € par semestre

M 3 d’eau consommée : 1, 80 € le m 3

Redevance pour modernisation des réseaux : 0, 16 € (fixée par l’Agence Loire Bretagne).

---------------------------------------

* Cimetière

Rappel :

* Location du caveau communal : 20, 00 € par mois / Délibération du 21/02/2020
* Tarifs concessions :

Concession trentenaire : 100, 00 € le m²

Concession cinquantenaire : 120, 00 € le m²

Concession perpétuelle : 250, 00 € le m² / Délibération du 17/12/2011

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Décide de ne pas changer les tarifs « cimetière » pour 2023.

--------------------------------------

* Salle polyvalente

Les tarifs de la salle polyvalente ont été révisés par délibération du 22 décembre 2017 pour une application à compter du 1er janvier 2019, soit 4 ans. Une révision de ces tarifs doit être envisagée.

Proposition des membres de la commission « salle polyvalente » :

* Particuliers commune :

Location 24 h : 300, 00 € sans la vaisselle

350, 00 € avec la vaisselle

* Particuliers hors commune :

Location 24 h : 450, 00 € sans la vaisselle

500, 00 € avec la vaisselle

* Electricité : 0, 40 € l’unité

L’institution d’un tarif avec ou sans vaisselle amène à revoir l’aménagement du fonctionnement de la salle polyvalente (placards de la cuisine et travail des agents en charge de l’entretien et des locations de la salle).

Les locations pour 2023 ont débuté (dont 2 réservations en août), l’augmentation des tarifs pourrait être effective à compter du 1er septembre 2023.

Il est donc proposé de reporter la prise de décision relative à l’augmentation des tarifs à l’ordre du jour du prochain Conseil municipal.

--------------------------------------------

* **Motion d’urgence relative au désenclavement ferroviaire du territoire Haut-Viennois**

Philippe BARRY, Président de l’Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne, sollicite l’ensemble des communes de Haute-Vienne afin de réagir au problème du désenclavement ferroviaire de la Haute-Vienne.

Jean-Marie MASSY, maire donne lecture du texte de la motion d’urgence proposée par l’ADM87.

Le Conseil municipal, à l’unanimité, décide d’adopter cette motion.

Le Conseil municipal de Meilhac,

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

**Considérant** que les récentes annonces du Chef de l’Etat sur les RER métropolitains apparaissent en totale contradiction avec les politiques portées lors de son premier mandat et aujourd’hui encore ;

**Soulignant** que le contrat de performance de SNCF Réseau ne répond aucunement aux enjeux de régénération comme aux enjeux de modernisation ;

**Rappelant** que la SNCF vient d’être reconnue coupable par le tribunal d’Evry pour la catastrophe ferroviaire de Brétigny pour avoir failli à sa mission de maintenance, ce qui a causé la mort de 7 personnes et fait de nombreux blessés ;

**Rappelant** qu’en dépit des propos tenus en 2019 par Madame BORNE, alors ministre des Transports, les lignes ferroviaires de notre département (POLT et TER) sont toujours insatisfaisantes ;

**Souligne** qu’au contraire, la qualité du service se détériore du fait de problèmes récurrents de propreté, de régularité, de ponctualité, ou encore de fiabilité des trains ;

**Rappelle** les nombreuses démarches entreprises en ce sens auprès de la SNCF et des différents ministres des Transports pour demander l’indispensable amélioration de cette ligne ferroviaire et la réduction du temps de trajet en dessous de 3h00 et du matériel roulant performant ;

5

**Partage** le constat établi par le Directeur général de Legrand eu égard aux incidences délétères des modifications d’horaires des trains Intercités en partance de Limoges et aux retards ou annulations réguliers sur la ligne ;

**Regrette** que les projets d’évolution et les autres pistes développées pour gagner en temps et en qualité de voyage n’aient pu aboutir, ce qui aurait contribué à désenclaver notre territoire et à faciliter l’activité des entreprises installées en Haute-Vienne ;

**Déplore** la durée de fermeture de la ligne ferroviaire Limoges-Angoulême qui, depuis 2018, est toujours en attente de réouverture mais également certaines dessertes ;

**Insiste** sur le fait que les habitants et les acteurs économiques de ce territoire ont fait preuve de beaucoup de patience et attendent maintenant des avancées concrètes ;

**Alerte** sur la nécessité de débloquer cette situation qui pénalise tous les efforts d’attractivité déployés sur notre territoire ;

**Dénonce** l’inertie de la SNCF et de l’Etat qui laissent volontairement sans réponse des dizaines de milliers de voyageurs entre Limoges et Paris après le déraillement d’un train de marchandises puis de gel (phénomène pourtant récurrent) ;

**Exige** du ministre des Transports d’intervenir auprès du Président de la SNCF afin que les trains scandaleusement et abusivement supprimés, notamment ceux de 6h00, soient remis en service avec un temps de parcours compatible avec des rendez-vous et des réunions en matinée ;

**Demande**, à l’heure où le train constitue le mode de déplacement le plus respectueux de l’environnement, à ce que le gouvernement œuvre pour accélérer la livraison des matériels roulants neufs promis depuis plus de 15 ans et pour améliorer le temps de parcours entre Limoges et Paris en moins de 3 heures et mettre ainsi fin au mépris de l’Etat à l’égard de tout le bassin de population compris entre Montauban et Orléans.

-------------------------------------------

* **Questions diverses**

*Jean-Marie Massy*

1. Eclairage public

Extinction de 23h30 à 5h30 7 jours sur 7 depuis le 3 novembre 2022.

Economie d’énergie envisagée d’environ 44 %.

1. Fibre

Une réunion d’information par DORSAL et NATHD s’est tenue jeudi 15 décembre 2022 de 9h à 12h à la mairie pour les abonnés éligibles : Bostrichard, Les Bourissous, La Côte, Lavoust, Bois Chabrol, Le Taillis de la Pouge, soit 74 foyers.

Pour les abonnés de Chautardie, Saint Michel et La Garenne : plaque de Burgnac, réunion prévue au cours du 1er trimestre 2023.

1. Taxe d’aménagement

Le projet de loi imposant qu’une partie de la taxe d’aménagement perçue par les communes soit reversée aux communautés de communes a été rejeté par le Sénat. La taxe reste donc intégralement perçue par la commune, sans partager avec la communauté de communes.

1. Caserne des pompiers

Le projet de construction d’une nouvelle caserne de pompiers à Nexon a été validé lors de la réunion du 24 novembre 2022.

Montant : 1 267 447, 00 € HT

Nexon : 253 489, 00 €, soit 20 %

Meilhac : 6 605, 00 € à financer sur deux années 2023 et 2024

1. Colis des aînés

Répartition des colis des aînés aux fins de distribution.

7